

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 FEVRIER 2021

Convocation du 28 janvier 2021

Affichage du 28 janvier 2021

Nombre de Conseillers	En exercice :	11
	Présents	8
	Votants	9

L'an deux mil vingt et un, le trois février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Aubin-Sous-Erquery, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Brigitte BOULENGER, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM BOULENGER Brigitte, TRAEN Xavier, ROUSSEL Nicole, Nadège LE NEILLON, VITSE Vincent, RIBES Nicolas, FERREIRA Anne et Vincent DUCASTEL.

ABSENTS EXCUSÉS : VILLAIN Stéphane a donné pouvoir à Brigitte BOULENGER, CROCHON Elise et LOIZELET Valérie.

Mme FERREIRA Anne a été élue secrétaire de séance.

POINT 1 (délibération 2021-001)

DEMANDE DE SUBVENTION DETR « CRÉATION D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL » : AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE ET DES RÉSEAUX Y COMPRIS LA VOIE DOUCE

Dans le cadre de la création d'une voie de circulation douce et d'une voie de desserte mutualisée avec un futur lotissement, la commune de Saint-Aubin-sous-Erquery souhaite déposer des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires institutionnels.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à présenter pour ce projet des dossiers de demande de subvention :

- au titre du soutien à l'investissement public local : DETR, pour un montant de 67 500 € (au taux communal de 45 %, soit un taux de financement de l'opération de 18 %)
- au titre du développement du territoire : Conseil Départemental, pour un montant de 8 140 € (au taux communal de 37 %, soit un taux de financement de l'opération de 2 %)

(le reste à charge pour la commune représente un total de 295 710 € ; soit 80 % de l'opération totale).

Sollicite une dérogation auprès de chaque partenaire institutionnel pour un démarrage anticipé de l'opération avant l'attribution des subventions.

POINT 2 (délibération 2021-002)

DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT « CRÉATION D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL » : AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE ET DES RÉSEAUX Y COMPRIS LA VOIE DOUCE

Dans le cadre de la création d'une voie de circulation douce et d'une voie de desserte mutualisée avec un futur lotissement, la commune de Saint-Aubin-sous-Erquery souhaite déposer des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires institutionnels.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à présenter pour ce projet des dossiers de demande de subvention :

- au titre du soutien à l'investissement public local : DETR, pour un montant de 67 500 € (au taux communal de 45 %, soit un taux de financement de l'opération de 18 %)
- au titre du développement du territoire : Conseil Départemental, pour un montant de 8 140 € (au taux communal de 37 %, soit un taux de financement de l'opération de 2 %)

(le reste à charge pour la commune représente un total de 295 710 € ; soit 80 % de l'opération totale).

Sollicite une dérogation auprès de chaque partenaire institutionnel pour un démarrage anticipé de l'opération avant l'attribution des subventions.

POINT 3 (délibération 2021-003)

DEMANDE DE SUBVENTION DETR « CRÉATION D'UN PARKING » : VOIE D'ACCÈS AU PARKING

Dans le cadre de la création d'un parking de vingt places dont 2 places PMR destiné à sécuriser les flux piétons entre l'école communale et les parents déposant et reprenant leurs enfants, la commune de Saint-Aubin-sous-Erquery souhaite déposer des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires institutionnels.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à présenter pour ce projet des dossiers de demande de subvention :

- au titre du soutien à l'investissement public local : DETR
- au titre du développement du territoire : Conseil Départemental

Sollicite une dérogation auprès de chaque partenaire institutionnel pour un démarrage anticipé de l'opération avant l'attribution des subventions.

La part de la subvention DETR demandée pour la voie d'accès au parking représente un montant de 13 950 € (soit 6 % de l'opération totale, détail dans plan de financement).

POINT 4 (délibération 2021-004)

DEMANDE DE SUBVENTION DETR « CRÉATION D'UN PARKING » : PARKING + MUR

Dans le cadre de la création d'un parking de vingt places dont 2 places PMR destiné à sécuriser les flux piétons entre l'école communale et les parents déposant et reprenant leurs enfants, la commune de Saint-Aubin-sous-Erquery souhaite déposer des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires institutionnels.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à présenter pour ce projet des dossiers de demande de subvention :

- au titre du soutien à l'investissement public local : DETR
- au titre du développement du territoire : Conseil Départemental

Sollicite une dérogation auprès de chaque partenaire institutionnel pour un démarrage anticipé de l'opération avant l'attribution des subventions.

La part de la subvention DETR demandée pour le parking + le mur représente un montant de 60 000 € (soit 28 % de l'opération totale, détail dans plan de financement).

POINT 5 (délibération 2021-005)

DEMANDE DE SUBVENTION DETR « CRÉATION D'UN PARKING » : ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de la création d'un parking de vingt places dont 2 places PMR destiné à sécuriser les flux piétons entre l'école communale et les parents déposant et reprenant leurs enfants, la commune de Saint-Aubin-sous-Erquery souhaite déposer des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires institutionnels.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à présenter pour ce projet des dossiers de demande de subvention :

- au titre du soutien à l'investissement public local : DETR
- au titre du développement du territoire : Conseil Départemental

Sollicite une dérogation auprès de chaque partenaire institutionnel pour un démarrage anticipé de l'opération avant l'attribution des subventions.

La part de la subvention DETR demandée pour l'éclairage public représente un montant de 3 445 € (soit 2 % de l'opération totale, détail dans plan de financement).

POINT 6 (délibération 2021-006)

DEMANDE DE SUBVENTION DETR « CRÉATION D'UN PARKING » : ASSAINISSEMENT PLUVIAL

Dans le cadre de la création d'un parking de vingt places dont 2 places PMR destiné à sécuriser les flux piétons entre l'école communale et les parents déposant et reprenant leurs enfants, la commune de Saint-Aubin-sous-Erquery souhaite déposer des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires institutionnels.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à présenter pour ce projet des dossiers de demande de subvention :

- au titre du soutien à l'investissement public local : DETR
- au titre du développement du territoire : Conseil Départemental

Sollicite une dérogation auprès de chaque partenaire institutionnel pour un démarrage anticipé de l'opération avant l'attribution des subventions.

La part de la subvention DETR demandée pour l'assainissement pluvial représente un montant de 7 935 € (soit 4 % de l'opération totale, détail dans plan de financement).

POINT 7 (délibération 2021-007)

DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENT « CRÉATION D'UN PARKING » : AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Dans le cadre de la création d'un parking de vingt places dont 2 places PMR destiné à sécuriser les flux piétons entre l'école communale et les parents déposant et reprenant leurs enfants, la commune de Saint-Aubin-sous-Erquery souhaite déposer des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires institutionnels.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à présenter pour ce projet des dossiers de demande de subvention :

- au titre du soutien à l'investissement public local : DETR
- au titre du développement du territoire : Conseil Départemental

Sollicite une dérogation auprès de chaque partenaire institutionnel pour un démarrage anticipé de l'opération avant l'attribution des subventions.

La part de la subvention départementale demandée pour l'aménagement de la sécurité routière représente un montant de 39 960 € (soit 19 % de l'opération totale, détail dans plan de financement).

POINT 8

QUESTIONS DIVERSES

- Site internet de la Mairie : A compter du 01/04/2021 tous les sites internet/intranet/extranet des collectivités territoriales doivent présenter une déclaration d'accessibilité intégrant les résultats d'un audit selon le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité. Notre contrat actuel va donc être résilié. L'Adico nous propose :
 - Une offre simplicité gratuite pour une page ;
 - Une offre visibilité, de 12 pages maximum pour un montant de 1 000,00 € sur 4 ans.Compte tenu du taux de fréquentation, le Conseil Municipal décide de passer à l'offre simplicité.
- BTC de Catenoy : Elle est dissoute au 31/01/2021, les gendarmes ont été mutés sur Brenouille et Clermont. Dorénavant en cas de problème il faut s'adresser directement à Clermont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40 minutes.

*Conseil Municipal de Saint-Aubin-Sous-Erquery
Séance du 3 février 2021.*

Signatures des présents ou représentés pour les délibérations énumérées ci-dessous :

- N° 1 : Demande de subvention DETR « Création d'un lotissement communal » : Aménagement de la voirie et des réseaux y compris la voie douce (délibération N° 2021-001)
- N° 2 : Demande de subvention au Département « Création d'un lotissement communal » : Aménagement de la voirie et des réseaux y compris la voie douce (délibération N° 2021-002)
- N° 3 : Demande de subvention DETR « Création d'un parking » : Voie d'accès au parking (délibération N° 2021-003)
- N° 4 : Demande de subvention DETR « Création d'un parking » : Parking + mur (délibération N° 2021-004)
- N° 5 : Demande de subvention DETR « Création d'un parking » : Eclairage public (délibération N° 2021-005)
- N° 6 : Demande de subvention DETR « Création d'un parking » : Assainissement pluvial (délibération N° 2021-006)
- N° 7 : Demande de subvention DETR « Création d'un parking » : Aménagement de sécurité routière (délibération N° 2021-007)
- N° 8 : Informations et questions diverses

Nom	Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à	Emargement
BOULENGER	Brigitte	X			
TRAEN	Xavier	X			
ROUSSEL	Nicole	X			
LE NEILLON	Nadège	X			
VILLAIN	Stéphane		X	Brigitte BOULENGER	
VITSE	Vincent	X			
RIBES	Nicolas	X			
CROCHON	Elise		X		
LOIZELET	Valérie		X		
FERREIRA	Anne	X			
DUCASTEL	Vincent	X			